

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60
Délégués présents : 31
Absents : 29

Vote(s) pour : 32
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 1

Date de convocation : 19 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 mai 2023

** ** *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte
Secrétaire de séance :

Point n°2023-06-1005 : Affectation des résultats de l'exercice 2022

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2311-5,

VU le compte administratif de l'exercice 2022 du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCOT de l'Agglomération Messine faisant apparaître les résultats suivants :

- La **section de fonctionnement** présente un résultat de fin d'exercice 2022 déficitaire de - **10 426,94 €** auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de 2021 de **639 723,27 €** soit un excédent total cumulé de **629 296,33 €**.
- La **section d'investissement** affiche un résultat de fin d'exercice 2022 excédentaire de 100 378,22 € auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de 2021 de 61 960,29 € soit un excédent total cumulé de **162 338,51 €**.
- Amenant ainsi un résultat cumulé excédentaire de **791 634,84 €**.

VU l'absence de restes à réaliser en dépenses et en recettes, d'où un résultat cumulé de **791 634,84 € conforme** aux reprises effectuées, section par section, lors du vote du Budget Primitif en Comité syndical du 9 février 2023,

Délibération

Le Bureau entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

CONSTATE les résultats cumulés suivants :

- En section d'investissement pour un montant total de **162 338,51 €** ;
- En section de fonctionnement pour un montant total de **629 296,33 €**.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de **629 296,33 € (compte 002 Recette)** en report en section de fonctionnement.

DECIDE d'affecter le résultat cumulé d'investissement de **162 338,51 € (compte 001 Recette)** en report de la section d'investissement.

PREND ACTE que ces deux résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée section par section lors du vote du Budget Primitif de l'année 2023 en Comité syndical du 9 février 2023.

Pour extrait conforme
Metz, le 10 mai 2023

Le Président
Monsieur Henri HASSER

Le ou la Secrétaire de séance

